

LA FORÊT : NOUVEL ENJEU PRIORITAIRE EN MONTÉRÉGIE

Lancement de la nouvelle entente sectorielle sur la forêt

Cowansville, le 6 novembre 2020 – L'Agence forestière de la Montérégie est fière d'annoncer le lancement de l'Entente sectorielle de développement pour la forêt de la Montérégie. Par cette entente, ses signataires - le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), le ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) ainsi que les 14 MRC de la Montérégie, l'agglomération de Longueuil, la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM) et l'Agence forestière de la Montérégie (AFM) - décident de mettre la forêt au centre des préoccupations de la région!

Cette entente permet de dédier 1,1 million de dollars à la protection et à la mise en valeur du milieu forestier de la Montérégie.

« Notre gouvernement est fier de contribuer à l'Entente sectorielle de développement pour la forêt de la Montérégie. Il s'agit d'un outil important de collaboration et de financement. Grâce à celle-ci, des projets innovants seront soutenus financièrement afin de répondre aux priorités de la région. Je tiens à remercier tous les partenaires et à féliciter les promoteurs des projets sélectionnés. » - M^{me} Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

« L'économie des régions passe, entre autres, par l'innovation et l'initiative de ses entrepreneurs, et ce, dans divers domaines. L'industrie forestière, de par sa vocation, génère d'importantes retombées sur tout le territoire québécois. Je suis fier de voir le milieu s'organiser pour une relance économique en ayant en tête la foresterie et de pouvoir contribuer à l'essor de la Montérégie par notre Programme aménagement durable des forêts, un programme dédié à aider dans le financement de projets tout aussi variés qu'importants pour notre environnement. Je souhaite bon succès à l'Agence forestière de la Montérégie pour la réalisation de leurs projets. » - M. Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

« Cette démarche de concertation régionale est remarquable et s'inscrit parfaitement dans une perspective de développement durable. Nous sommes fiers de contribuer à mobiliser autant d'acteurs régionaux autour de projets structurants pour l'avenir de nos forêts et de nos communautés. » - M. Patrick Bousez, président de la Table de concertation régionale de la Montérégie

Effectivement, l'entente sectorielle rendra possible la concrétisation des projets élaborés pour répondre aux enjeux régionaux qui sont ressortis de la concertation des acteurs touchés par la forêt montérégienne. Cette démarche s'est déroulée entre les automnes 2018 et 2019, alors que

39 organisations régionales ont participé à établir et à prioriser les enjeux économiques, environnementaux, sociaux et territoriaux entourant les forêts de la Montérégie. La démarche incluait la participation des organisations municipales, des organismes de conservation, des représentants de producteurs forestiers et acéricoles, des acteurs de la foresterie, de la recherche, du transfert de connaissance et de la transformation du bois.

Projets financés

La plus grande part de l'argent de l'entente sectorielle servira au financement des 26 actions inscrites à la planification stratégique issue de la démarche de concertation régionale. À la demande des MRC de la Montérégie, 422 300\$ de l'entente sont attribués par un appel de projet qui vient d'avoir lieu, ce qui nous permet de confirmer le financement de 11 projets supplémentaires.

Enjeux forestiers en Montérégie

Les projets retenus, inclus dans l'Entente sectorielle de développement pour la forêt de la Montérégie, répondent aux préoccupations régionales entourant les forêts dont leur connectivité, leur diversité, leur adaptation aux changements climatiques, la présence d'espèces exotiques envahissantes, leur potentiel acéricole, l'agroforesterie, le transport de bois et l'approvisionnement en bois local des entreprises de transformation.

Participation financière des signataires

En plus de contributions en services de la part des 14 MRC de la région et de l'Agence forestière de la Montérégie, le financement de l'entente sectorielle provient largement des ministères signataires. La contribution du MAMH s'élève à 600 000 \$ issus du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR). Le MFFP y investit pour sa part 446 900\$ dans le cadre de son Programme aménagement durable des forêts (PADF), alors que le MAPAQ y contribue, en vertu du programme Territoires : Priorités bioalimentaires, à hauteur de 60 000\$ pour soutenir des projets acéricoles et d'agroforesterie.

À propos de l'Agence forestière de la Montérégie :

L'Agence forestière de la Montérégie est un organisme à but non lucratif, composé de représentants régionaux de l'industrie forestière, des producteurs forestiers, du milieu municipal et du gouvernement du Québec. Ses principaux mandats sont d'orienter et de développer la mise en valeur de la forêt privée de la Montérégie. Elle a été nommée mandataire de l'Entente sectorielle de développement pour la forêt de la Montérégie.

-30-

Source :

Claudine Lajeunesse ing.f., directrice générale
Agence forestière de la Montérégie
clajeunesse@afm.qc.ca
450-266-5402 poste 239